









Parcoursup 2024

www.parcoursup.gouv.fr

Tout ce qu'il faut savoir pour préparer et réussir son entrée dans l'enseignement supérieur





- → **23000 formations référencées** : Des formations sous statut étudiant et des formations en apprentissage
 - → Parcoursup, c'est 1 procédure dématérialisée, <u>1 calendrier unique et 1 seul dossier à</u> constituer
 - → La liberté de choix. Vous formulez vos vœux <u>sans les classer</u>. Vous choisissez votre formation en fonction des propositions d'admission que vous recevez, à partir du 30 mai 2024. <u>Vous avez le dernier mot</u>

<u>Important</u>: Parcoursup ne fait pas l'analyse des candidatures : ce sont les enseignants des formations du supérieur qui définissent les critères, examinent votre dossier, font des propositions auxquelles vous répondez.



Le calendrier 2024 en 3 étapes







Parmi les 23 000 formations dispensant des diplômes reconnus par l'État disponibles via le moteur de recherche de formation :

<u>Des formations sous statut étudiant</u>: les différentes <u>licences</u> (dont les licences « accès santé »), les Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) et les parcours d'accès aux études de santé (PASS), <u>classes prépa</u>, <u>BTS</u>, <u>BUT</u> (Bachelor universitaire de technologie), formations en soins infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), <u>écoles d'ingénieur</u>, de <u>commerce et de management</u>, Sciences Po/ <u>Instituts d'Etudes Politiques</u>, écoles <u>vétérinaires</u>, formations aux métiers de la culture, du sport...

<u>Des formations sous statut apprenti (alternance)</u>: l'apprentissage est proposé dans différentes formations (BTS, BUT, licence...).

<u>Des formations utiles à consulter sur chaque fiche formation</u>: le taux d'accès, les critères et leur importance, le statut de l'établissement (public/privé), l'information sur le caractère sélectif de la formation, les candidats classés en 2023, les frais de scolarité ou de candidature, les débouchés et possibilités de poursuite d'études...





Pour chaque formation, une <u>fiche de présentation</u> organisée en <u>6 rubriques</u> clés, pour être plus claire, plus riche, plus transparente

- Découvrir la formation et ses caractéristiques : le statut de l'établissement, les contenus et l'organisation des enseignements, les dispositifs pédagogiques, les frais de scolarité, les dates des journées portes ouvertes...
- Comprendre les critères d'analyse des candidatures à travers la représentation visuelle des critères définis par les formations (résultats scolaires, compétences et savoir-faire, savoir-être, motivation et cohérence du projet, engagements....) avec leur degré d'importance, ainsi que des conseils pour formuler sa candidature
- Consulter les modalités de candidature en particulier les conditions pour candidater, les modalités et calendrier des épreuves écrites/orales prévues par certaines formations sélectives et les éventuels frais associés
- Accéder aux chiffres clés de la formation : ils déclinent les résultats de l'admission en 2023 pour vous permettre de mieux anticiper la procédure et les résultats de la phase d'admission. Des indicateurs de réussite / insertion professionnelle (pour la majorité des BTS et mentions complémentaires, pour les licences pro.) sont affichés
- Connaitre les débouchés professionnels : possibilités de poursuite d'études / les perspectives professionnelles
- Contacter et échanger avec l'établissement : contacts des référents de la formation, en particulier le référent handicap





Les modalités d'examen affichés pour chaque formation

Dans les formations sélectives (classes prépa, BUT, BTS, écoles, IFSI...)

L'admission se fait sur dossier et, dans certains cas, en ayant recours, en plus ou en lieu et place du dossier, à des épreuves écrites et/ou orales dont le calendrier et les modalités sont affichés aux candidats (rubrique « consulter les modalités de candidature »)

Dans les formations non sélectives (licences, PPPE et PASS)

Un lycéen peut accéder à la licence de son choix à l'université, dans la limite des capacités d'accueil : si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles, la commission d'examen des vœux étudie les dossiers et vérifie leur adéquation avec la formation demandée afin de les classer

L'université peut conditionner l'admission (réponse « oui-si ») d'un candidat au suivi d'un dispositif de réussite (remise à niveau, tutorat...) afin de l'aider et de favoriser sa réussite





Des outils pour préparer votre projet d'orientation





Avenirs.onisep.fr

Retrouvez toutes les informations sélectionnées par l'Onisep sur les filières, les formations, les métiers

Parcoursup.fr

- Le moteur de recherche Parcoursup
- un accès vers d'autres sites numériques d'aide à l'orientation et un lien vers le site de votre Région





LE BON REFLEXE : S'INFORMER, ECHANGER



Live Parcoursup

Pour poser ses questions en direct

Echanger avec des professionnels dans votre lycée

- Votre professeur principal
- Les Psy-En

Echanger avec les formations

(contact et dates à retrouver sur Parcoursup)

- Responsables de formations et étudiants ambassadeurs
- Lors des journées portes ouvertes et salons avec conférences thématiques

Consulter les ressources en ligne de nos partenaires

(accessibles gratuitement depuis la page d'accueil parcoursup.fr)



S'inscrire sur Parcoursup

* <u>Une adresse mail valide et consultée régulièrement</u> : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier

Important : renseignez un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme.

* <u>L'INE</u> (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) ou INAA (en lycée agricole) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat.

À noter pour les lycées français à l'étranger : l'établissement fournit l'identifiant à utiliser pour créer son dossier.

<u>Conseil aux parents ou tuteurs légaux</u>: vous pouvez également renseigner votre email et numéro de portable dans le dossier de votre enfant pour recevoir messages et alertes Parcoursup. Vous pourrez également recevoir des formations qui organisent des épreuves écrites/orales le rappel des échéances.





- Jusqu'à 10 vœux et 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage
- Possibilité de faire des sous-vœux pour certaines filières (classes prépa, BTS, BUT, école de commerce, d'ingénieurs, IFSI…)
- Les vœux sont formulés librement par les candidats (pas de classement par ordre de priorité) : une réponse pour chaque vœu formulé
- La date de formulation du vœu n'est pas prise en compte pour l'examen du dossier
- Chaque formation n'a connaissance que des vœux formulés pour elle (elle ne connait pas les autres vœux formulés par les candidats)
- Quand un candidat accepte une formation, il a toujours la possibilité de conserver des vœux pour lesquels il est en liste d'attente et qui l'intéressent davantage





Focus sur les vœux multiples

Les formations dont <u>le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple</u> dans la limite de 20 sous-vœux au total :

- > Les BTS et les BUT regroupés par spécialité à l'échelle nationale
- > Les DN MADE regroupés par mention à l'échelle nationale
- > Les DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à l'échelle nationale
- > Les classes prépas regroupées par voie à l'échelle nationale (spécificité de l'internat)
- > Les EFTS (Etabl. de Formation en Travail Social) regroupés par diplôme d'État à l'échelle nationale
- > Les DNA (diplôme national d'art) proposés par les écoles d'art du ministère de la culture regroupés par mention à l'échelle nationale





Focus sur les vœux multiples

Les formations dont <u>le nombre de sous-vœux n'est pas limité</u> :

- ◆ Les IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse regroupés à l'échelle territoriale
- ◆ Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun
- ◆ Le réseau des Sciences Po / IEP (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) et Sciences Po / IEP Paris
 - ◆ Le concours commun des écoles nationales vétérinaires





Focus sur les vœux en apprentissage

- > Jusqu'à 10 vœux en apprentissage, en plus des 10 autres vœux autorisés
- > Pas de date limite pour formuler des vœux en apprentissage (pour la majorité des formations en apprentissage)
- > Une rubrique spécifique dans votre dossier pour vos vœux en apprentissage

<u>Rappel</u>: les centres de formation en apprentissage ont pour mission d'accompagner les candidats en apprentissage pour trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage. Retrouvez des conseils pour trouver un employeur sur Parcoursup.fr





Focus sur le secteur géographique

Pour les formations sélectives (BTS, BUT, IFSI, écoles...)

> <u>Il n'y a pas de secteur géographique</u>. Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors.

Pour les formations non-sélectives (licences, PPPE, PASS)

- Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors. Lorsque la licence, le PPPE ou le PASS est très demandé, une priorité au secteur géographique (généralement l'académie) s'applique : un pourcentage maximum de candidats résidant en dehors du secteur géographique est alors fixé par le recteur.
- > L'appartenance ou non au secteur est affichée aux candidats. Les pourcentages fixés par les recteurs seront affichés sur Parcoursup avant le début de la phase d'admission.



Date limite pour formuler vos vœux > Jeudi 14 mars 2024

(23 h 59 heure de Paris)







<u>Finaliser son dossier et confirmer vos vœux</u>

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les candidats doivent obligatoirement :

- > Compléter leur dossier :
 - > Lettre de motivation par vœu uniquement lorsque la formation l'a demandée
 - rubrique « préférence et autres projets »
 - > pièces complémentaires demandées par certaines formations
 - > rubrique « activités et centres d'intérêt » (facultative)
- Confirmer chacun de leurs vœux

Un vœu non confirmé avant le 3 avril 2024 (23h59 - heure de Paris) ne sera pas examiné par la formation







- La lettre de motivation quand elle est demandée par la formation
- les pièces complémentaires demandées par certaines formations
- la rubrique Activités et centres
 d'intérêt une rubrique facultative pour
 mettre en valeur vos compétences, vos
 expériences et engagements
- la fiche Avenir renseignée par le lycée

- Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat :
 - Année de première : bulletins scolaires et les notes des épreuves anticipées de français et celles au titre du contrôle continu du baccalauréat (pour les lycéens généraux et technologiques)
 - Année de terminale : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1er semestre)

 Des informations sur votre parcours spécifique (sections européennes ou binationales, et les options internationales, sections sportives...)





La rubrique « Activités et centre d'intérêts »

Rubrique facultative où le candidat :

- renseigne des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et que le candidat souhaite porter à la connaissance des formations (ex : activités extra-scolaires, stages / job, pratiques culturelles ou sportives...)
- Un espace pour faire connaître ses engagements : vie lycéenne, engagement associatif, service civique ou SNU, cordées de la réussite, etc...

Un atout pour se démarquer, parler davantage de soi et mettre en avant des qualités, des compétences ou des expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires



Date limite pour compléter votre dossier et confirmer vos vœux > Mercredi 3 avril 2024

(23 h 59 heure de Paris)







La phase d'admission principale : 30 mai au 12 juillet 2024

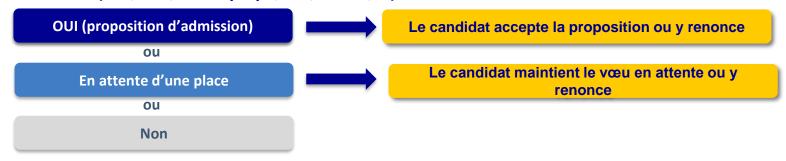
- > Avant le démarrage de la phase d'admission, repensez à vos vœux, à ceux qui vous intéressent vraiment car il faudra faire un choix.
- > Les candidats consultent les réponses des formations le 30 mai 2024
- > Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu : chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats en liste d'attente.
- Les candidats doivent obligatoirement répondre à chaque proposition d'admission reçue avant la date limite indiquée dans leur dossier. En l'absence de réponse, la proposition est retirée.
- Parcoursup permet aux candidats de changer d'avis au fur et à mesure des propositions reçues.
 Parcoursup permet de conserver les vœux en attente et les candidats peuvent suivre la situation qui évolue en fonction des places libérées. Des indicateurs seront disponibles pour chaque vœu



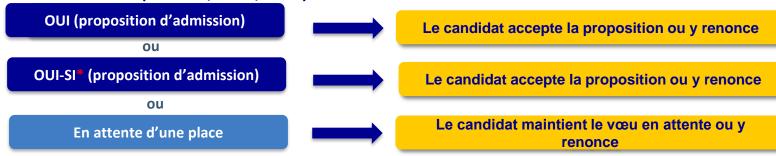


Les réponses des formations et les choix des candidats

> Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)



> Formation non sélective (licences, PPPE, PASS)



^{*} Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)





Des alertes dès qu'un candidat reçoit une proposition d'admission

- par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- > par notification sur l'application Parcoursup (application téléchargeable à partir du 30 mai 2024)
- dans la messagerie intégrée au dossier candidat sur Parcoursup

Info: du 16 au 23 juin 2024, pendant les épreuves écrites du bac, les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pour permettre aux lycéens de se concentrer sur les épreuves.







Comment répondre aux propositions d'admission? (1/2)

- Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente :
 - Il accepte la proposition (ou y renonce). Il peut ensuite indiquer le(s) vœu(x) en attente qu'il souhaite conserver (cette possibilité existe jusqu'au moment de l'archivage des vœux en attente)
 - S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux. Il consulte alors les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée
- Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente :
 - Il ne peut accepter **qu'une seule proposition à la fois**. En faisant un choix entre plusieurs propositions, il libère des places pour d'autres candidats en attente
 - Il peut indiquer le(s) vœu(x) en attente qu'il souhaite conserver
 - S'il accepte définitivement une proposition, cela signifie qu'il renonce aux autres vœux. Il consulte alors les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée





Comment répondre aux propositions d'admission? (2/2)

- > Le lycéen ne reçoit que des réponses «en attente»
 - des indicateurs s'affichent dans son dossier pour chaque vœu en attente et l'aident à suivre sa situation qui évolue jusqu'au 12 juillet 2024 en fonction des places libérées par d'autres candidats
- > Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)
 - dès le 30 mai 2024, il peut demander un conseil ou un accompagnement individuel ou collectif dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire à partir du 11 juin 2024.

<u>A savoir</u> : la phase complémentaire permet de formuler jusqu'à 10 <u>nouveaux</u> vœux dans des formations qui ont des places vacantes





Des solutions pour les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission

- > Dès le 1er juin 2024 : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent demander un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation et préparer la phase complémentaire
- > Du 11 juin au 10 septembre 2024 : pendant la <u>phase complémentaire</u>, les lycéens peuvent formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux et répondre aux propositions dans des formations disposant de places disponibles
- > A partir du 4 juillet 2024 : les candidats n'ayant pas eu de proposition peuvent solliciter depuis leur dossier l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles





L'inscription administrative dans la formation choisie

Après avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat, le lycéen procède à son inscription administrative.

L'inscription administrative se fait **directement auprès de l'établissement choisi** et pas sur Parcoursup.

Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
- Respecter la date limite indiquée.
- Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit <u>obligatoirement</u> remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.







- Prendre connaissance du calendrier 2024, des modalités de fonctionnement de la plateforme et des vidéos tutos pour vous familiariser avec la procédure
- Ne pas attendre la dernière minute pour préparer votre projet d'orientation : explorez le moteur de recherche des formations, consultez les fiches des formations qui vous intéressent et aidez vous des chiffres clés
- Faites les vœux pour des formations qui vous intéressent, ne vous autocensurez pas, pensez à diversifier vos vœux et évitez de ne formuler qu'un seul vœu
- Ne restez pas seuls avec vos questions: échangez au sein de votre lycée et profiter des opportunités de rencontres avec les enseignants et étudiants du supérieur: salons d'orientation, Lives Parcoursup, journées portes ouvertes
- Anticipez le déroulement de la phase d'admission, en vous aidant des conseils des enseignants du supérieur et des chiffres clés renseignés dans les fiches des formations





Des services pour vous informer et répondre à vos questions tout au long de la procédure :

- Le numéro vert (à partir du 17 janvier 2024) : 0 800 400 070
 (Numéros spécifiques pour l'Outre-mer indiqués sur Parcoursup.fr)
- La messagerie contact depuis le dossier Parcoursup
- Les réseaux sociaux (Instagram, Twitter, Facebook) pour suivre l'actualité de Parcoursup et recevoir des conseils





parcoursup La préparation de la vie étudiante

Un calendrier articulé avec Parcoursup :

Entre le1er

- > Bourse et logement
 - Créer son dossier social étudiant (DSE) sur www.messervices.etudiant.gouv.fr pour demander une bourse et/ou un logement
 - Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

Toutes les infos sur la vie étudiante sur www.etudiant.gouv.fr





A la cité scolaire Jean Moulin

La psychologue de l'Education Nationale Spécialité ORIENTATION

MANNEBACH Nathalie

Assure des permanences LUNDI matin MARDI et VENDREDI

Prise de RDV au CDI

16/01/2024

31





Centre d'Information et d'Orientation d'Albertville

45 avenue Jean Jaurès

Tél: 04 79 32 06 83

Ouverture du lundi au vendredi (aussi pendant les vacances scolaires)

de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

